

Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Locale
numéro 2 du 02 juillet 2012

Cette CAP Locale s'est ouverte à 14h00 sous la présidence de l'administrateur général du Pôle Pilotage et Ressources, Madame Marie-Hélène GARDIES. **FO-DGFIP 62** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Valérie WIMETZ remplissant cette tâche pour l'Administration.

Avant l'ouverture des débats, la section locale **FO-DGFIP 62** a tenu à effectuer une déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe.

L'ordre du jour pour la CAP n° 2 était :

1 - Mutation au 01 Septembre 2012 :

Après les débats lors de la CAP Locale et les propositions de vos élus **FO-DGFIP 62**, la Présidente a donc proposé le mouvement suivant:



Le compte rendu complet de cette CAP ne contient pas les noms des agents mutés ou affectés, seuls les abonnés à la lettre d'information peuvent en disposer.

En effet, depuis le 1er septembre 2011 la DGFIP nous impose cette obligation : "Les listes nominatives d'agents de la DGFIP relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet."

Il est cependant fourni gratuitement aux collègues recevant déjà notre lettre d'information.

Avant la CAPL, la liste des postes disponibles en catégorie B était donc :

POSTE	EMPLOIS VACANTS AVANT LA CAPL
ARRAS AMENDES	2
ARRAS MUNICIPALE	1
BAPAUME	1
BETHUNE MUNICIPALE	1
CARVIN	3
LIEVIN	1
SIP LILLERS	1 (au 01/10/2012)
OUTREAU	1
EMR BOULOGNE SUR MER	2 (au 01/08/2012)
SIP LENS NORD	1
TOTAL	14

Les votes :

Parité Administrative : POUR

Parité syndicale :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES	X		
FO-DGFIP62	X		
CGT	X		
CFTC-UNSA	X		

Commentaires FO : FO DGFIP62 a obtenu qu'un nombre conséquent de mutations soit prononcé et l'action syndicale a donc permis que 17 mouvements soient effectués. La presque totalité des mutations se fait dans le respect des règles de mutation. **A force de revendiquer, nous avons été entendus, c'est un bien pour le dialogue social, une nécessité pour les agents !**

A l'issue de la CAPL, la liste des postes disponibles en catégorie B devient donc :

POSTE	EMPLOIS VACANTS APRES LA CAPL
BAPAUME	1
CARVIN	3
VIMY	1

2 - Affectation des lauréats de la liste d'aptitude au 01/09/2012



Le compte rendu complet de cette CAP ne contient pas les noms des agents mutés ou affectés, seuls les abonnés à la lettre d'information peuvent en disposer.

En effet, depuis le 1er septembre 2011 la DGFIP nous impose cette obligation : "Les listes nominatives d'agents de la DGFIP relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet."

Il est cependant fourni gratuitement aux collègues recevant déjà notre lettre d'information.

Affectation des lauréats du concours de Contrôleur Interne Spécial :



Le compte rendu complet de cette CAP ne contient pas les noms des agents mutés ou affectés, seuls les abonnés à la lettre d'information peuvent en disposer.

En effet, depuis le 1er septembre 2011 la DGFIP nous impose cette obligation : "Les listes nominatives d'agents de la DGFIP relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet."

Il est cependant fourni gratuitement aux collègues recevant déjà notre lettre d'information.

*Félicitations aux lauréats et
bonne installation dans leurs nouvelles fonctions !*



Section FO DGFIP du Pas de Calais



Commentaires FO : Ces affectations (Liste d'aptitude + Contrôleur Interne Spécial) sont le fruit de la réflexion de l'administration, les représentants des personnels n'ont pas pu intervenir afin de changer certaines affectations d'office.

FO DGFIP62 regrette que certaines situations soient prises en compte quand elles satisfont l'administration alors même que la situation personnelle des agents n'a pas toujours été étudiée !

Ainsi, certains agents se retrouvent affectés assez loin de leur domicile alors que d'autres bénéficient d'une deuxième promotion sur place, promotion que nous ne contestons pas mais que nous aurions aimé voir partagée par tous ceux qui la souhaitaient !

La séance a été levée à 15h10.

Les élus F.O DGFIP62 :

Titulaires

Laurent VASSEUR et Jacques REGNIER

Suppléants

Laurence DIDAUX et Justine KORKUT

Expert

Hervé FALSCHOWSKI

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu